

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
6 avril 2022

Date de la séance :
12 avril 2022

**Les membres en exercice
sont : 36
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 9/2022
Séance du 12 avril 2022 à 18H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 12 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE **Présents** : Mme PERIGAULT
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE **Présents** : Mme BONNOT, Mme
D'AGGLOMERATION BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. DA
DE MARNE ET SILVA, M. DJIGO, Mme GENDRE, M. LE
GONDOIRE REDULIER, Mme PETITOT, M.
POTTIER, M. MACLE (Suppléant de M.
SALVAGGIO), M. TAUPIN-GARDIN,
Mme TORTRAT, M. VOURIOT

VAL **Présents** : M. AFFRE, M. ARNAUD, M.
D'EUROPE GAILLARD, M. GARROUSTE, M.
AGGLOMERATION LENGLET (Suppléant de M.
MARSAUD), M. MASSON, M
GALLARDO (Suppléant de M
POUPART)

EXCUSES M. AUVRELE, Mme CAPDEVILA, M.
CHEVALIER L., M. CHEVALIER D.,
Mme CHEVALLIER, M. DUTREY, Mme
GALLET, Mme GBIORCZYK, M.
JAHIER, M. JOURDAIN, M. KOLOPP, M.
MARSAUD, M. POUPART, M.
SALVAGGIO.M. SITHISAK,

Pouvoir :

De Mme Anne GBIORCZYK à M. Serge ARNAUD
M. Luc CHEVALIER à M. Alain MASSON

DELIBRATION N° 9/2022

OBJET : Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14,

Vu le compte de gestion 2021 du receveur,

Vu le compte administratif 2021,

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 612 991,87 €
Dépenses	2 642 415,87 €
Résultat de l'exercice	-29 424,00 €
Résultat reporté N-1	431 411,85 €
Résultat de clôture à affecter	401 987,85 €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	355 592,51 €
Dépenses	234 125,74 €
Résultat de l'exercice	121 466,80 €
Résultat reporté N-1	37 945,36 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	159 412,16 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-98 268,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	61 144,16€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

ACCEPTE la reprise des résultats 2021 au budget primitif 2022 en autorisant les écritures suivantes :

- Excédent de fonctionnement reporté (FR002) 401 987,85 €
- Excédent d'investissement reporté (IR001) 61 144,16 €

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot

